



Le passage de la porte et l'ancien corps de garde.

IVR26_20232100233NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation